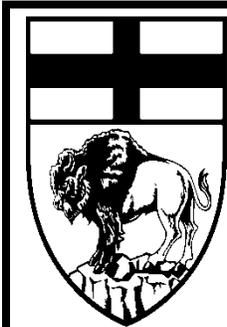


Mardi 8 avril 2014



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 39
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M^{me} CROTHERS

(N° 203) — *Loi sur la Journée des infirmières praticiennes/The Nurse Practitioner Day Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 204) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. CULLEN

(N° 205) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

M. HELWER

(N° 207) — *Loi sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements/The Settlement of International Investment Disputes Act*

M. EWASKO

(N° 209) — *Loi sur la Journée de sensibilisation au lymphœdème/The Lymphedema Awareness Day Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (démocratie pour les électeurs)/The Legislative Assembly Amendment Act (Democracy for Voters)*

(M. DEWAR — 9 min)

Motion de M^{me} DRIEDGER

(N° 210) — *Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act*

(M^{me} ALLAN — 3 min)

Motion de M. GRAYDON

(N° 202) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

(M. GAUDREAU — 4 min)

Motion de M. PEDERSEN

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur la saisie-arrêt/The Family Maintenance Amendment and Garnishment Amendment Act*

(M. MARCELINO — 6 min)

PROPOSITIONS

M. CALDWELL — Services aux anciens combattants

8. Attendu :

que les Manitobains sont extrêmement reconnaissants envers les anciens combattants qui ont servi avec abnégation pour nous protéger au Canada et partout dans le monde;

que les hommes et les femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes devraient pouvoir s'attendre à des services et à un soutien de la part du gouvernement fédéral;

que depuis 1979, le bureau de district des Affaires des anciens combattants situé à Brandon fournit aux anciens combattants et à leur famille l'accès à du personnel spécialisé dans le traitement des demandes, dans l'admissibilité aux services et dans l'aide en santé mentale;

que les bureaux de Service Canada ne peuvent gérer les besoins complexes des anciens combattants sans ressources supplémentaires;

que la décision récente prise par le gouvernement fédéral de fermer des bureaux de districts, à Brandon tant qu'ailleurs au Canada, compliquera l'accès des anciens combattants aux services dont ils dépendent;

que la crise en santé mentale à laquelle font face les soldats et les anciens combattants canadiens nécessite une augmentation des services plutôt que des coupures dans les programmes clés,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revenir sur sa décision de fermer des bureaux de district des Affaires des anciens combattants;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à aborder immédiatement la question de la crise en santé mentale qui touche les soldats et les anciens combattants canadiens en leur offrant davantage de services.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. WIEBE — Diversité culturelle
(M. SCHULER — 7 min — Il reste 122 minutes.)
2. M. GOERTZEN — Défaut de déclencher des élections partielles dans la circonscription de Morris
(M. MARCELINO — 7 min — Il reste 122 minutes.)
3. M. PETERSEN — Soutien aux emplois et à la formation professionnelle
(M. SMOOK — 2 min — Il reste 122 minutes.)
4. M. WISHART — Allocations de logement en matière d'aide à l'emploi et au revenu
(M. ALTEMEYER — 8 min — Il reste 123 minutes.)
7. M. BRIESE — Manque de transparence à l'égard des frais de services et des loyers imposés aux propriétaires des chalets dans les parcs provinciaux
(M. le *ministre* CHOMIAK — 7 min — Il reste 122 minutes.)

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SWAN

(N° 49) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. EWASKO

(N° 206) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. SCHULER

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers)*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON
M^{me} STEFANSON
M. FRIESEN
M. EICHLER
M. BRIESE
M. CULLEN
M. EWASKO
M. GRAYDON
M. PEDERSEN
M. SMOOK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(55 h 35 min)
(Assemblée — Conseil exécutif)
(salle 255 — Agriculture, Alimentation et Développement rural)
(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*
(M^{me} la ministre BLADY)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SWAN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. le ministre ASHTON

(N^o 21) — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre BJORNSON

(N^o 23) — *Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 33) — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 48) — *Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley/The Sioux Valley Dakota Nation Governance Act*

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN propose que l'Assemblée législative du Manitoba crée un Comité spécial pour enquêter sur le comportement du premier ministre et de la députée de Riel concernant l'invitation envoyée aux fonctionnaires provinciaux et aux fournisseurs de services d'immigration pour qu'ils assistent à un débat politique au sein de cette Assemblée le 19 avril 2012 au sujet des services d'établissement des immigrants, que ce comité soit composé d'un nombre égal de députés du gouvernement et de l'opposition, qu'il soit habilité à convoquer des témoins, notamment le premier ministre, les ministres, les députés du caucus gouvernemental, le personnel politique et les fonctionnaires, et qu'il soit en mesure d'entendre des témoignages sous serment.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mardi 8 avril 2014 à 18 h 00, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la nomination du protecteur des enfants.